

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Rédacteurs :

Adjoint des Rédacteurs :

J. C. TACHE et H. L. LANGEVIN.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

CANADA :

QUEBEC, 11 FEVRIER 1857.

Politique Locale.

LA DERNIERE ET LA PROCHAINE SESSION.

(Voir l'article précédent.)

VI.

Nous avons déjà dit qu'il faut en partie attribuer les résultats désastreux que nous avons eue, à un esprit extraordinaire d'indiscipline, à l'affaiblissement chez le peuple de ces idées d'hierarchie sociale, sans lesquelles l'ordre ne peut exister dans une population; on doit ajouter à tout cela la surexcitation des appétits matériels. De toutes ces causes, sont sorties les violences et la corruption dans les élections, les attaques, accusations, récriminations et les luttes acharnées dans la presse; le désarroi et les embarras dans la marche constitutionnelle des affaires partout. La seule pensée qui anime les partis politiques était une pensée de succès; le vieil adage, *laissez-les faire, ils s'en vont*, avait fait son temps.

Il suit de tout cela que, si les choses sont encore les mêmes qu'elles étaient pendant la dernière session; si l'on ne s'est pas opéré des revirements d'opinion au sein de la représentation, il n'y a pas aujourd'hui, en Chambre d'Assemblée, un parti assez fort pour constituer pour un instant un pouvoir et le ministère ne peut pas démissionner et continuer à se traîner ainsi de succès en défaites et de défaites en succès.

Qu'arrivera-t-il donc, si les choses n'ont pas changé? Nous n'en savons vraiment rien, et le fait est qu'il n'y a pas moyen d'y voir clair; mais nous savons bien ce qui ne se produira pas, si la représentation n'est pas mieux inspirée, c'est le bien public.

Or nous a déjà demandé: mais à quel parti appartenons-nous donc? Répondz. Vous vous rappelez l'état dans lequel se trouvait la France il y a quelques années. Au milieu des luttes qui caractérisaient cette époque, du sein de la foule qui se pressait et se comédait, en se ruant vers les tribunes, quelques hommes essayèrent de faire entendre leur voix pour en appeler à une seule chose, *la vérité*, car il vaut mieux pour un peuple ignorer ses devoirs que d'ignorer ses devoirs; c'est de la poitrine de ces hommes de paix, mais aussi d'action, que sortit ce mot fameux: "Soyez un peu moins des partis légitimistes, républicains, orléanistes et bonapartistes, et soyez un peu plus du parti de la France." Ce mot résume notre idée, nos tentatives, nous voulons être un peu moins du ministère ou de l'opposition et être beaucoup du parti du Canada. Nous l'avons déjà dit: ce rôle est difficile, personne ne le sent plus que nous qui sommes tenus de comprimer

ce qui fermente plus ou moins dans le cœur de tous les hommes, qui sommes obligés de fermer les oreilles à tous les bruits extérieurs. Nous ne sommes pas certains de ne point faillir quelquefois; mais nous demandons qu'on nous aide, qu'on nous conseille.

Puis, voyez-vous, nous sommes soutenus par une grande idée, celle de la nationalité, d'autant plus grande que, pour nous, elle s'identifie avec la religion, et reçoit de cette dernière ce caractère de force et d'unité qui n'existe nulle part ailleurs d'une manière durable. C'est pour cela que les fondateurs de notre feuille ont fait une condition absolue aux rédacteurs de n'avoir rien à faire avec la représentation, le pouvoir ou la popularité; et c'est dans cette pensée que les rédacteurs ont accepté ces conditions nouvelles dans le journalisme. Car pour se maintenir ainsi au sommet de cette pente dangereuse de la politique, il faut plus qu'être inspiré d'une grande idée, il faut se régénérer dans le sacrifice; il faut immoler le moi humain sur le double autel de la religion et de la patrie.

Redescendons vers le terre-à-terre des applications journalières de nos doctrines. Nous inférons qu'il fallait une réforme radicale dans l'esprit qui anime la représentation. C'est-à-dire qu'il faut substituer à l'appât du pouvoir le désir de bien faire, aux acclamations de la popularité le témoignage de sa conscience, et de plus s'occuper un peu mieux des choses qui tiennent à l'ordre moral et à l'ordre intellectuel.

Ainsi donc que le ministère d'abord sache d'une manière certaine si sa position est soutenable, et dans tous les cas qu'il se montre digne et ferme; point de demi-mesures: une position forte ou une abdication généreuse. Que l'opposition, au lieu de se montrer taquine et chicanière, cherche à puiser sa force dans son véritable rôle: il est juste et dans la nature des choses que l'opposition demande à prendre le gouvernement; mais une opposition intelligente doit être en même temps patiente; son premier but ne doit pas être de renverser le ministère pour le temps d'abord, mais de prendre en main des mesures utiles, des réformes nécessaires, avec la légitime ambition de saisir le timon de l'état pour mener le tout à bien.

Il est bon que le peuple comprenne ces rôles nécessaires du ministère et de l'opposition sous le régime constitutionnel. Car combien de gens sont toujours pour l'opposition, et combien de gens sont toujours pour le ministère. Il y a des individus qui croient que le gouvernement est une personnalité toujours en lutte avec le peuple (c'est un peu une idée française); d'autres s'imaginent que l'opposition est toujours bonne, d'autres qu'elles est toujours mauvaise. Ce n'est pas cela. Nous insistons là-dessus, car nous voulons être com-

pris de tous. Voici comme nous nous posons: le ministère (n'importe lequel) est dans le légitime exercice d'une mission, quand il gouverne le pays; l'opposition est dans le légitime rôle de censeurs quand elle surveille l'administration; mais l'un et l'autre ont des devoirs à remplir et l'un et l'autre peuvent errer; nous cherchons, nous, dans l'étude de notre histoire contemporaine, à puiser les renseignements nécessaires au peuple pour prononcer entre eux; seulement nous nous bornons à constater et apprécier les faits, dans leurs résultats immédiats ou immédiats. C'est aux partis à juger les circonstances, à se faire valoir, et au peuple à se demander qui du ministère ou de l'opposition offre le plus de garanties; car il est impossible qu'un ministère ou une opposition restent en pratique exactement dans leur rôle; cela n'arrive qu'aux grandes époques historiques, comme cela est arrivé chez nous pour l'opposition Lafontaine-Baldwin de 1842 à 1847, alors qu'il s'agissait d'obtenir la mise en pratique du gouvernement responsable accordé par la constitution, et de retirer des mains d'une oligarchie puissante le pouvoir de diriger les affaires de notre pays.

J. C. TACHE.

(A continuer.)

Chemin de Fer de la Rive Nord.

(Quatrième article.)

C'est en 1853 que la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord a obtenu sa charte du Parlement, et ce n'est qu'en 1856 que l'acte, autorisant la construction du "Chemin de Jonction du Lac Huron, de l'Ontario et de Québec," octroyant pour cet objet 1,000,000 d'acres de terre, a été adopté par les Chambres. L'acte de 1856 n'annule pas l'acte de 1853, mais il permet à la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord de former partie de la compagnie à laquelle la construction du chemin du Lac Huron est confiée.

Or, une des prescriptions de l'acte de 1856 est l'obligation de souscrire tout le capital de la compagnie principale et de chacune des cinq compagnies qui la composent; une autre est l'obligation de compléter, sur chacun des chemins des cinq compagnies, une longueur de chemin proportionnellement aussi grande que celle qui aura été complétée sur le chemin du Lac Huron à l'Ontario, et qui ne devra pas être moindre que vingt-cinq milles. C'est ce qu'après avoir rempli ces obligations et quelques autres que la compagnie incorporée par l'acte de 1856, peut commencer à avoir une part des 4,000,000 d'acres de terre.

La Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord doit-elle donc, sous ces circonstances, attendre qu'elle et les quatre autres compagnies aient profité de l'acte de 1856, et se soient conformées à toutes ces prescriptions?

Nous ne le croyons pas. Une pareille conduite aurait pour résultat d'ajourner le Chemin de Fer de la Rive Nord, parce qu'en supposant que le Rapport de M. Shanley soit favorable,

il n'est pas certain quand la grande compagnie serait en position de soumettre aux capitalistes anglais et ce Rapport et l'acte de 1856.

L'organisation d'une compagnie aussi grande ne s'effectue pas en effet du jour au lendemain, surtout quand il s'agit de faire concourir à la même œuvre cinq compagnies différentes qui, quoiqu'unies pour construire le Chemin de l'Ontario au Lac Huron, ne sont pas tenues à cette union quand il s'agit de leurs chemins respectifs.

Eh! quand l'organisation serait complète et un agent envoyé en Angleterre, le marché monétaire serait-il favorable?

S'il l'était et si l'entreprise plaisait aux capitalistes, il serait probablement possible de se procurer les capitaux nécessaires, à la condition d'obtenir des amendements à l'acte de 1856.

Si le marché monétaire était peu abondant, il faudrait prendre patience et continuer à se nourrir d'espérances?

Dans la supposition que le Rapport de M. Shanley fut défavorable, l'expiration de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord n'aurait servi qu'à faire perdre un temps précieux, et à replacer la compagnie dans la position où elle se trouvait avant la passation de l'acte de 1856.

Il est donc nécessaire que non-seulement la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, mais aussi la Cité de Québec, agissent sans délai et avec une énergie qui fassent comprendre aux populations de la Rive Nord, au pays tout entier, et aux capitalistes, qu'ils sont déterminés à construire le Chemin de Fer de la Rive Nord, parce que c'est une entreprise qui, en servant leurs intérêts, sera une spéculation avantageuse pour ceux qui emploieront leurs capitaux à la réaliser.

En agissant ainsi, la Cité de Québec et la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, tout en ouvrant cette grande voie ferrée, se mettront en position de pouvoir prendre part plus facilement, plus avantageusement et plus promptement à la construction du Chemin de l'Ontario au Lac Huron, si M. Shanley rapporte que les 4,000,000 d'acres de terre sont de la part de la Législature un don aussi précieux qu'on le croit. Dans le cas contraire, le Chemin de Fer de la Rive Nord sera construit, et si, pendant quelques années, nous ne pouvons nous rendre directement au Lac Huron par le Chemin de Fer de l'Ontario, du moins nous aurons le Chemin de Fer de la Rive Nord qui nous exemptera de traverser le fleuve deux fois, et nous mettra à Montréal en communication directe avec les chemins de fer du Haut-Canada et des Etats de l'Union Américaine.

Il faut donc agir, il faut agir de telle sorte que le Chemin de Fer de la Rive Nord soit commencé de suite, et avec toutes chances d'être continué sans interruption et terminé dans un délai raisonnable.

Pour obtenir ce résultat, la Cité de Québec doit venir en aide à la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, et cette Compagnie doit alors faire ce que les citoyens de Québec et tous les habitants de la rive nord attendent d'elle.

Mais quelle sera cette aide et qu'attend-on de la Compagnie?

HECTOR L. LANGEVIN.

Testament de Mgr. Sibour.

Un testament a été trouvé dans le secrétaire de M. l'archevêque. Ce testament est daté de Belle-Eau, campagne de M. l'archevêque, et n'est antérieur que de quelques jours à son retour à Paris, il y a deux mois à peine.

Après avoir partagé entre les membres de sa famille ses biens particuliers, qui sont fort peu considérables;

Après avoir laissé à M. l'évêque de Tripoli, dans la personne de sa sœur, un souvenir qui consiste en une pension viagère de 1,000 fr. par an;

Après avoir fait quelques libéralités à ses serviteurs et domestiques, Mgr. Sibour lègue:

1. A son église métropolitaine, sa mitre et son étole gothiques, sa chape et sa chasuble du même genre, sa croix pectorale symbolique avec son anneau à fleurs de rubis et d'émeraudes, le missel richement relié qui lui a été offert par M. de Drouxbrèze à l'occasion de son sacre, et la collection des mémoires relatives aux principaux actes de son épiscopat avec le casier en chaprin qui les renferme;
2. Au séminaire de Paris, 400 fr. pour une grand-messe annuelle à perpétuité;
3. Aux chanoines titulaires de Digne, 400 fr. pour deux cents messes;
4. A la paroisse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, sa ville natale, la chapelle épiscopale qu'il a achetée à Lyon lors de sa promotion au siège de Paris;
5. Au presbytère de Rue, paroisse de Belle-Eau, ses livres de Belle-Eau;
6. Aux pauvres de Digne, une somme de 1,000 francs;
7. A l'établissement des orphelins de la même ville, une somme de 500 fr.
8. Une somme de 10,000 fr. sera de plus distribuée aux pauvres de Paris par les soins de MM. les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, des Sœurs de Charité, des Petites-Sœurs des Pauvres et de MM. les curés de toutes les paroisses de Paris.

Sont nommés exécuteurs testamentaires: M. l'évêque de Tripoli, M. l'abbé Darboy et M. l'abbé Dedoué.

Mauvaise habitude.

Un journal de cette ville, en reproduisant la nouvelle que nous avons donnée touchant l'élection de Rimouski, a pris occasion, à propos de la déclaration que l'officier-rapporteur est tenu de faire pour constater la majorité apparente au jour de la nomination des candidats, d'insulter de la manière la plus injustifiable celui du comté de Rimouski et tous les officiers-rapporteurs de la province. Voici au reste les propres mots de cette feuille:

"Le Courrier du Canada dit que l'officier-rapporteur a déclaré que la majorité des électeurs présents était favorable à la candidature de M. W. Baby. Nous ne doutons point que c'est le cas, car l'habitude de ces officiers est de se prononcer en faveur du candidat ministériel."

Il est un principe de droit, qui est en même temps un principe d'honneur et de justice, qui dit que *le crime ne se présume pas*. Or, on sait que les officiers-rapporteurs sont les agents assermentés de la loi, et que de se rendre coupable au degré désigné par le journal en question c'est un crime; ne fut-ce qu'un manque à l'honneur, ce serait déjà plus qu'on ne doit imputer à quelqu'un sans fournir une preuve irréversible.

FEUILLETON.

Instruction Publique

CHEZ LES CANADIENS-FRANÇAIS.

(Suite.)

Les quelques lignes suivantes extraites d'une dépêche de l'archevêque Desmarchais, écrite en 1683, d'annoncer une idée assez correcte de l'état de l'éducation à Montréal à cette époque et feront connaître l'opinion que l'on entretenait dès lors sur les soins de la Congrégation.

"A une lieue de Montréal, les MM. du séminaire ont une mission des sauvages dans la montagne, qui est fort bien inventée et fort utile. Il y a quelques Ecclésiastiques qui en ont un soin très-particulier. Leur méthode pour instruire les petits sauvages est très-bonne: ils en ont fait deux classes. Dans l'une il n'y a que les garçons et dans l'autre les filles. Ils ont soin d'apprendre aux garçons leur croyance, de les faire chanter à l'église en latin, à lire, écrire et parler en français et même ils les instruisent à tanner le bois. Il y a deux filles de la Congrégation qui ont le même soin de la seconde classe et leur apprentissage tout ce qui convient aux filles. Vous ne sauriez croire, Monseigneur, comme ces filles de la Congrégation font de bien en Canada—Elles instruisent toutes les jeunes filles de tous côtés, dans la dernière perfection. Il y en a deux pour les habitations de Champlain et de Batiscan, deux au Sault à la Magdeleine dont je vous ai parlé, qui apprennent aux filles sauvages à vivre à notre manière; le reste est à Montréal au nombre de huit ou dix. Si on en pouvait disposer en beaucoup d'autres habitations, elles feraient un bien infini. Cette sorte de vie est tout-à-fait à estimer et vaut

beaucoup mieux que si elles étaient renfermées. Elles sont d'une sagesse exemplaire et sont en état d'aller partout, et par ce moyen d'instruire toutes les filles qui auraient demeuré toute leur vie dans une très grande ignorance."

VI.

Ce sont là, à peu près, les seuls moyens permanents d'instruction que l'on offrit à nos pères dans les commencements de la colonie. Ces institutions durent leur origine au zèle et au dévouement de quelques âmes bienveillantes, et ce ne fut qu'au prix des plus grandes privations et des sacrifices les plus durs qu'elles purent se maintenir et traverser ces temps d'orage. Elles ne durent que peu de faveur au gouvernement, si ce n'est peut-être quelque étendue de terres incultes qui pour lors n'étaient qu'embarrassantes. Pour leurs besoins présents et actuels, elles ne comptèrent que sur leur industrie et sur la générosité des individus et celles des localités où elles s'établirent. Aussi ne voit-on leur établissement que dans les villes et les centres de population un peu considérables. Les campagnes ne furent pas autant favorisées.

Cependant on avait souvent cherché à y répandre l'instruction; et c'est peut-être ici la seule occasion où le gouvernement d'alors ait directement intervenu.

A peine le St. Laurent était-il ouvert aux vaisseaux français que l'esprit religieux qui fermentait alors en France et qui un siècle plus tard devait subir une si terrible réaction, s'élevait à y reprendre son influence et à y verser ses feux surabondants. Le zèle religieux s'était chargé de subvenir à tous les besoins. Or, à vu ce qu'il a fait pour les besoins moraux et intellectuels de la colonie; restaient les besoins d'un ordre inférieur, mais non moins pressants, non moins sacrés—ceux de

l'humanité. A cette fin était venu s'établir à Québec un couvent d'Hospitalières, qui, fidèle encore à l'esprit qui présida à l'institution de la communauté, reçoit aujourd'hui la vicillesse, la maladie et les infirmités. A Montréal les mêmes besoins avaient suscité les mêmes ressources. Un couvent d'hommes s'y était formé en 1691 sous le nom de Frères Hospitaliers. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que les soins dont ces hommes s'étaient chargés, convenaient mieux à la nature de la femme, et leur établissement tombait en décadence, lorsque le Frère Charron, le fondateur, offrit au gouvernement de changer l'objet de son établissement et de se charger du soin de former des maîtres d'écoles pour les campagnes. Le gouvernement de la colonie approuva ce plan et lui accorda pendant quelques années une subvention annuelle de trois mille francs. Avec ce léger secours, le Frère Charron put pendant quelques années maintenir des instituteurs. Ces instituteurs furent envoyés dans les campagnes environnantes de Montréal et les Frères Charron furent pendant près d'un quart de siècle pour les garçons, ce que les sœurs de la congrégation étaient pour les filles.

L'entendant Raudot, dans une dépêche, datée 1707, après avoir représenté au ministre l'état déplorable de l'instruction dans la campagne et l'esprit d'insubordination et de dissipation qui règne parmi la jeunesse du pays, continue ainsi:

"Il faudrait prendre la chose de plus loin et les corriger de cette humeur dans le temps qu'ils sont capables de discipline; et pour cela établir des maîtres d'école dans toutes les côtes, qui, outre l'instruction qu'ils leur donneraient, leur apprendraient du bonnet à être soumis. Par le grand fruit que font les filles de la Congrégation à l'égard des filles, nous pouvons juger de celui que produiraient les maîtres d'écoles parmi les

garçons. Le sieur Charron, qui, par son institut, s'est engagé à instruire la jeunesse, en ayant actuellement chez lui, s'applique aussi à former des sujets propres à toute sorte d'emploi, de concert avec quelques curés de campagne qui, par quelques secours qu'ils reçoivent de France, ou en se retranchant une partie de ce qu'ils tirent de leurs cures, sont résolus de prendre un de ces sujets et le préparer à faire quelque école dans les côtes."

Toutefois en 1721, les Frères Charron n'avaient encore que six écoles dans tout le pays, et leur institut cessa l'enseignement en 1737.

Vers le même temps à peu près, deux Frères de la doctrine Chrétienne, visitèrent le Canada, dans le but d'y associer leur ordre, mais la nature des établissements canadiens d'alors ne leur permirent pas d'y songer sans avoir à changer les règlements de l'ordre. Ce ne fut qu'environ un siècle après; et il nous a été donné d'en être les témoins, qu'ils purent ouvrir leurs écoles; nous verrons plus tard avec quel succès.

Nos campagnes se trouvèrent donc alors livrées à elles-mêmes.

M. de Vaudreuil, qui était à la tête du gouvernement s'en était occupé un instant. Car on voit, qu'en 1722, il établit huit maîtres d'école dans différentes parties du pays. Quelques bons curés en outre, occupaient leurs loisirs à apprendre à lire et à écrire aux enfants des environs de leur presbytère; et trois ou quatre Moines mendiants allaient du porte en porte et y laissaient des lambeaux d'instruction pour prix de l'hospitalité qu'ils recevaient. Il n'y avait point de système. Tout était laissé à la générosité des individus; et comme on peut le voir, l'ignorance la plus complète pesait sur nos malheureuses campagnes. Quelques chiffres feront voir l'étendue du mal.

En 1721, plus d'un siècle après la fondation de Québec et près de deux cents ans après le premier voyage de Jacques Cartier, la population du Canada ne s'élevait pas à 30,000 âmes; et la moitié de ce chiffre était comprise dans les villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal; l'autre moitié habitait les 72 paroisses qui subdivisaient les trois grands gouvernements de la Nouvelle-France. Quarante ans plus tard, lors de la cession du pays à la Couronne d'Angleterre, cette population qui s'était portée au chiffre de 70,000 âmes, se trouvait disséminée depuis le fort Frontenac, aujourd'hui Kingston—130 lieues au-dessus de Québec, jusqu'à 50 lieues au sud, et 20 lieues au nord, au-dessous.

Pour une population aussi minime, disséminée sur une étendue de pays aussi vaste, était-il bien facile de faire progresser l'éducation? Pouvait-on réunir en un seul lieu un assez grand nombre d'enfants pour pouvoir utiliser les leçons d'un bon instituteur? Non: la pauvreté de nos campagnes, où tous les braves même de l'enfance, étaient nécessaires, la brièveté de l'été qui forçait le cultivateur à trouver dans les travaux des quatre mois, les moyens de subsister pendant les huit autres et par-dessus tout la sévérité du climat jointe à l'isolement des habitations, devait jeter et maintenir longtemps nos campagnes dans cet état d'ignorance dans lequel les surprit la cession du pays.

C'est ici que se déroule le drame sombre de notre histoire. Et si jamais notre existence comme colons français a été menacée, attaquée, persécutée, si elle a jamais été près de sa ruine, ce fut durant les trente années qui suivirent la journée mémorable des Plaines d'Abraham.

D. P. MYRAND

A VENDRE.

LA GOLETTE NEUVE et de première classe de 125 tonneaux (pouvant en porter 280) appelée L'Aurore, bien équipée et dans le meilleur ordre, qui se trouve aujourd'hui en hivernement au Cap Santé. Elle est très propre à faire le commerce d'Halifax.

PERDU.

L'INCENDIE CHEZ LE DR. RAMSAY, une BOUCLE D'OR, contenant le portrait de miniature d'un enfant unique décédé. La personne qui l'a en sa possession sera convenablement récompensée en la laissant à l'HOTEL RUSSELL. On ne questionnera pas.

L'EXEMPLE,

REVUE UNIVERSELLE DES TRAITS DE COEUR ET DE DEVOUEMENT. (BUREAU: Paris, No. 44, rue des Remparts.) Ce nouveau journal est, pour ainsi dire, le journal de la morale en action chez tous les peuples.

A VENDRE OU A LOUER.

CETTE maison à trois étages, commodément et bien finie, située sur la rue St. Louis, entre la demeure de H. S. ANDERSON, fer., et celle de l'Hon. S. F. BELLEAU, avec cour, écurie, appartement, remise, cuisine au niveau du premier étage, gaz, eau, etc.

LARD.

VENANT d'être reçu par la vote du Grand Tronc et à vendre chez le soussigné: 12 TIERCES DE LARD, No. 1. CHARLES BRODIE, Rue St. Pierre, 67.

A LOUER,

UNE élégante maison de campagne, contenant neuf pièces et accompagnée d'un hangar et d'une étable, située sur le chemin Ste. Foy, vis-à-vis celui de Belvédère.

A LOUER,

CETTE jolie maison à deux étages, avec à peu près un arpent de terre, située sur le chemin Ste. Foy, et dernièrement occupée par M. JESSISS.

MAISON A LOUER.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clous de Méthel. S'adresser à CHINE, SIMARD et MÉTHEL, ou à JOSEPH HARDY, A la maison.

CHEMIN DE FER DU NORD.

une séance du Conseil de Ville, tenue le 2 de ce mois, il a été Résolu:—Qu'au d'assurer la construction du Chemin de Fer de la Rive Nord, la Corporation de la Cité de Québec souscrive, dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord de Québec à Montréal, des actions au montant de £200,000...



NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE. DROUIN & ROY, No. 45, Rue Des Fossés, St. Roch, Québec.

INFORME respectueusement le public en général qu'il est actuellement en main un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE, confectionnés dans le dernier goût et dans le style le plus élégant de Londres et de Paris, qu'ils vendront à des prix très réduits.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES,

Lundi, le 2 février, AU MAGASIN DE WM. LAIRD & C^o, RUE LA FABRIQUE.

CES MARCHANDISES CONSISTENT EN: 800 verges de Coton blanc pour draps de lit, de 10 1/2 à 11, valant 18, 24, 30, 40, valant 48, 54, 60, 70, valant 84, 90, 100, valant 114, 120, valant 126, 132, 140, valant 154, 160, valant 168, 174, valant 180, 190, valant 210, 220, valant 240, 250, valant 270, 280, valant 300, 310, valant 330, 340, valant 360, 370, valant 380, 390, valant 400, 410, valant 420, 430, valant 440, 450, valant 460, 470, valant 480, 490, valant 500.

AL'ENSEIGNE DES PARASOLS

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis nombre d'années, et prend sur lui de les informer qu'ayant renouvelé tous ses outils, il est prêt à repasser les RAZOIRS, CISEAUX, etc., etc. et à faire tous les ouvrages qu'il a coutume de faire; par exemple, ajuster des CISES, grandes ou petites, faire des PARAPLUIES et des PARASOLS et les réparer lorsqu'ils sont arisés, etc.



GRANDE CHANCE!!! ANSELME HARDY, Horloger, Bijoutier et Fabricant de Mirrors, à 30 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs. DE plus informe ses amis et le public en général qu'il vendra tout son fonds de bijouteries telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, jones, loquets, pendants d'oreilles, épinglettes, anneaux, porte-crayons d'or et d'argent, garde-doigts, dés d'argent, lunettes, porte-monnaie, horloges, miroirs et vitres de miroirs.

AVIS.

TOUTS ceux qui ont des réclamations contre JAMES FENEGAN (ci-devant tenant magasin dans la rue Notre-Dame) sont priés de filer leurs réclamations dûment attestées d'ici au 10 MARS prochain entre les mains du Soussigné.

Dans la Cour Supérieure.

Présents: L'honorable Edward Bowen, juge en chef, Juge Macdonald, Juge Brodeur.

CHARLES COLLET, de la paroisse de St. Henri, marchand.

CARLES CHOFINARD, cultivateur, ci-devant du township de Tring, dans le district de Québec, et actuellement absent de cette province.

Un bref, par le retour du Sheriff de ce District, un bref de saisie-arrêt émané en cette cause, il apparaît que le dit Charles Chouinard a laissé son domicile dans le Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Québec.

BAZAR IRLANDAIS.

UN BAZAR pour venir en aide à FASILE DE STE. BRIGITTE, sera tenu dans la SALLE MUSICALE, rue St. Louis, MÉRÉDIE, 18 février et les trois jours suivants. Les personnes qui désirent contribuer à cette œuvre charitable sont priées d'enlever leurs dons à une des Dames suivantes:

GOUCK, COOPER & C^o.

Plombiers et poseurs de Tuyaux de Gaz. AYANT loué le magasin faisant le coin des rues Ste. Anne et Des-Fossés, faubourg St. Roch, ont l'honneur d'informer leurs pratiques et leurs amis qu'ils sont prêts à exécuter toutes commandes dont on voudra bien les honorer, aux plus bas prix possibles.

PERDU.

UNE personne de la compagnie, a perdu une BOUCHE contenant cinq billets de \$5; 3 de \$2; 75, 64, en pièces de monnaie et quelques sous. Celui qui la trouvera est prié de la remettre au bureau de ce journal.

A VENDRE,

MORUE VERTE DE LA MEILLEURE QUALITÉ. HARENGS DU LABRADOR. H. J. NOAD ET C^o.

HUILE DE FOIE DE MORUE.

3 BARRILS D'UNE QUALITÉ TRÈS SUPÉRIEURE, à vendre par H. J. NOAD ET C^o.

L'INCENDIE DE LA RUE ST. JEAN.

TOUTS les effets sauvés du dernier incendie ont été transportés au magasin qu'occupait auparavant MM. LEWINE.

A SACRIFICE!

ARGENT COMPTANT SEULEMENT!! Québec, 9 février 1857.

CARTE.

Le soussigné accorde réception de M. JONN LAIRD, dévoué, de l'ASSOCIATION D'ASSURANCE DE L'UNITÉ DE LONDRES contre LE FEU, la somme de \$10,000...

CORPORATION DE QUÉBEC.

AQUEDUC. DES soumissions cachetées seront reçues par le Président du Comité de l'Aqueduc d'aujourd'hui à SAMEDI PROCHAIN, le 14 février courant, à QUATRE heures P. M., pour l'exécution des travaux de l'aqueduc et de canalisation dans la rue Champlain.

Les plans, sections et spécifications des travaux seront visibles au bureau du soussigné, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

Par ordre, W. SHORDICHE, Gérant A. Q. Hôtel-de-Ville, 7 février 1857.

A VENDRE.

LES bâties situées sur la rue St. Paul, détruites dernièrement par le feu, avec les ruines de la maison et du moulin à huile, etc. Pour plus de renseignements, s'adresser au soussigné.

H. TURCOTTE, No. 35, rue de la Couronne, St. Roch, Québec, 7 février 1857.

CARTE.

Grande Réduction dans les Prix!!! C. J. ARDOUIN, Importateur, Officier et Horloger, etc., etc., 25, Rue de la Fabrique.

CARTE.

L'HONNEUR d'annoner qu'il va faire, pour A quelque temps seulement, une réduction de 15 à 25 par cent pour argent comptant.

INSTITUT CANADIEN.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Membres de l'Institut Canadien, pour l'ÉLECTION DES OFFICIERS de cette Institution, est REMISE à JEUDI, le DOUZE du courant, à SEPT heures. Les membres sont priés d'y assister.

ALEXANDRE LAMBERT,

FAIT OU RÉPARÉ ET RECOURVE DES PARAPLUIES ET DES PARASOLS, No. 35, RUE ST. JEAN (EN DEHORS), QUÉBEC.

BUREAUX A LOUER.

Plusieurs BUREAUX à LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes. W. MARSDEN, M. D.

M. DAMIS PAUL,

PROFESSEUR DE MUSIQUE, peut disposer de quelques heures par jour, pour donner des leçons du PIANO ou du VIOLON, chez lui ou à domicile.

AVIS.

On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une Ecole dans la Banlieue de St. Roch de Québec.

AVIS.

On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une Ecole dans la Banlieue de St. Roch de Québec.

AVIS.

On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une Ecole dans la Banlieue de St. Roch de Québec.

AVIS.

On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une Ecole dans la Banlieue de St. Roch de Québec.

AVIS.

On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une Ecole dans la Banlieue de St. Roch de Québec.

AVIS.

On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une Ecole dans la Banlieue de St. Roch de Québec.

AVIS.

On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une Ecole dans la Banlieue de St. Roch de Québec.

M'CLAUGHLIN & M'KENNY, No. 66, RUE SAINT-JEAN, FONT, SANS CONTREDIT, LES MEILLEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES

De toutes les grandeurs, AUX PLUS BAS PRIX!! Québec, 2 février 1857.

FOURRURES!!

UN magnifique assortiment de PELLETIERES pour les messieurs et les dames, au bien connu et ancien établissement de H. ASHWORTH et Cie No. 22, RUE LA FABRIQUE.

FOURRURES!!

UN magnifique assortiment de PELLETIERES pour les messieurs et les dames, au bien connu et ancien établissement de H. ASHWORTH et Cie No. 22, RUE LA FABRIQUE.

JOHN WRIGHT, GRAVEUR ET DOREUR.

FAIT des CADRES DE TABLEAU et de MIROIR, des CORNICHE DE FENÊTRE, etc., etc. Il décore les églises et les steamers, etc., argente les miroirs, répare et redore les cadres, monte et vernit les cartes; en un mot, il exécute toute sorte d'ouvrages avec expédition et dans le dernier goût, AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE.

P. E. POULIN, FABRICANT DE BIJOUTERIES,

35, rue Saint-Jean, Québec. P. E. P. INFORME le public qu'ayant de beaucoup augmenté, l'été dernier, ses moyens de FABRIQUER et de RÉPARER facilement toute espèce de BIJOUTERIES, et que s'étant de plus assuré des services d'un excellent ouvrier bijoutier, il est maintenant prêt à faire à ordre ou à réparer tout article de ce genre, à des prix modérés.

LOUIS MOLLET, Maître-Cuisinier et Pâtisier.

ANNONCE au public qu'il est de retour de Montréal, prêt à servir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur pratique. Toutes les commandes seront exécutées immédiatement.

AVIS.

LES personnes endettées envers les BIENS DES JÉSUITES sont averties par le présent avis POUR LA DERNIÈRE FOIS, que si elles ne se hâtent de payer leurs rentes et autres redevances, leurs comptes seront mis entre les mains du Soliciteur-Général de Sa Majesté pour qu'il procède contre elles.

MEDECIN VETERINAIRE FRANCAIS.

M. EUGENE FENIQU, cédant aux sollicitations d'un grand nombre de personnes, est venu s'établir à Québec, au No. 40 bis, rue Aiguillon, faubourg St. Jean, où il a reçu un encouragement vraiment libéral, tant des citoyens de la ville que des campagnes environnantes.

AVIS.

Le public est respectueusement prié de se rappeler que M. FAVROT sort de la plus célèbre Ecole de Médecine-Vétérinaire de France, où il a reçu ses diplômes.

EUGENE FENIQU, Médecin Vétérinaire Français.

Québec, 2 février 1857.

MAISON DE BAINS.

NOUS avertissons nos souscripteurs et le public en général, que le 1er mai prochain notre MAISON DE BAINS...

Prix des Bains pour une Année.—Eau douce, chaude ou froide.

1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame, \$5. Un enfant au-dessous de 12 ans, 2.

Prix des Bains d'Eau Salée pour Huit Mois. 1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame \$12. Un enfant au-dessous de 12 ans, 8.

Remarques. Les souscripteurs de la première classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la première classe d'eau salée...

Conditions des Paiements pour les Souscripteurs. Les souscripteurs seront obligés de payer la moitié de leur souscription le 15 Mai prochain...

Règlement. Il y aura un salon pour recevoir les dames de la première classe, dans lequel il y aura un Piano et Harmonium pour amusement des dames...

Et une autre chambre pour les messieurs, dans laquelle ils trouveront les principaux journaux du Canada...

Les portes ouvriront à cinq heures, A. M., et se fermeront à dix heures, P. M., depuis le 1er de Mai prochain jusqu'au 1er de Décembre, et alors elles ouvriront à six heures, A. M., et se fermeront à huit heures, P. M.

GOSSELIN ET LARUE. Québec, 2 février 1857.

NOUS soussignés déclarons qu'il serait très important, dans l'intérêt de la salubrité publique, qu'il existât en cette cité un établissement public de bains d'eau salée...

ELIXIR DE G. W. STONE. Pour la toux, la consommation et les bronchites.

Le propriétaire de ce remède désire y appeler respectueusement l'attention du public comme étant en rapport avec les affections de la gorge et des poumons...

LIQUIDE CATHARTIQUE. G. W. STONE, Médecin de Famille de l'époque la plus désirable...

Les découvertes importantes. S' succèdent l'une à l'autre avec tant de rapidité dans l'âge actuel, que c'est à peine si nous revenons de l'étonnement que nous a fait éprouver l'une avant que notre crédulité soit mise à contribution...

lenses et de toutes sortes. Dyspepsie, Affections bilieuses, Dysenterie, Diarrhée, et tous autres dérangements des boyaux seront guéris par son usage.

En un mot, il renouvellera tout le système et le rendra capable de résister à toutes les maladies contagieuses. Que tous ceux qui ne jouissent pas d'une parfaite santé fassent usage de ce remède immédiatement...

Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages DE AYER.

RHUMES, DE LA TOUX, L'ENROUEMENT, LA GRIPPE, LA BRONCHIQUE, L'ENROUEMENT DE PARLER, L'ESQUINANCIE, L'ASTHME, LA CONSOMPTION PRIMITIVE.

et pour le soulagement des consumptifs, même dans un état avancé. Il ne nous est pas besoin d'annoncer au public son efficacité...

CHAMBRE DE SÉNAT, BATON ROUGE, LA. 5 décembre 1855. DR. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

POUR L'HYPERTROPHIE, LA PLETHORE ET AUTRES MALADIES DE CETTE NATURE, exigeant un purgatif prompt, elles sont un excellent remède.

POUR LA CONSTIPATION OU COMME PILULES DIGESTIVES, elles sont bienfaisantes et efficaces. Les accès de fièvre, la Suppression, la Paralysie, l'Inflammation et même la Spasmodie et l'Avnglement partiel, ont été guéris par l'application répétée de ces Pilules.

LES PILULES DE LA FORET DU DR. HALSEY. Un autre remède est composé des vertus de sept plantes, au moyen d'un procédé qui a découvert lui-même...

PLANTES DE LA FORET. LE DR. HALSEY, DE NEW-YORK.

PILULES CATHARTIQUES DE AYER. (ENVELOPPÉES DE SUCRE) SONT PRÉPARÉES POUR PURIFIER LE SANG ET GUERIR LES MALADIES.

DR. J. C. AYER. Monsieur: Je me suis souvent guéri des plus forts maux de Tête, qui il soit possible d'avoir, en prenant une ou deux doses de vos excellentes Pilules.

DR. AYER: Vos Pilules sont la perfection de la médecine. Elles ont fait à mon épouse plus de bien que je suis capable de vous le dire.

DR. AYER: J'ai fait usage de vos Pilules auprès de ma famille et des personnes affligées que je suis obligé de visiter, à ma grande satisfaction.

WARSAW, WYOMING Co. N. Y., 24 octobre 1855. CHEF MONSIEUR: Je fais usage de vos Pilules Cathartiques auprès de ma clientèle, et je trouve qu'elles sont un excellent purgatif pour débarrasser le système et pour purifier les fontaines du sang.

Maladies bilieuses et dérangements du foie. DÉPARTEMENT DE L'ESTRIER, WASHINGTON, D. C., 7 février 1856.

Monsieur: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle et de mes patients à l'hôpital, depuis la date de leur invention, et je ne puis pas de dire qu'elles sont le meilleur Cathartique encore connu.

WARSAW, WYOMING Co. N. Y., 24 octobre 1855. CHEF MONSIEUR: Je fais usage de vos Pilules Cathartiques auprès de ma clientèle, et je trouve qu'elles sont un excellent purgatif pour débarrasser le système et pour purifier les fontaines du sang.

LIQUIDE CATHARTIQUE. G. W. STONE, Médecin de Famille de l'époque la plus désirable...

Les découvertes importantes. S' succèdent l'une à l'autre avec tant de rapidité dans l'âge actuel, que c'est à peine si nous revenons de l'étonnement que nous a fait éprouver l'une avant que notre crédulité soit mise à contribution...

ma petite fille, d'ulcères les plus manuyges sur les mains et sur les pieds, et qui ont été longtemps considérés incurables.

Rhumatisme, névralgie et goutte. MAISON, PULASKI, SAVANNAH, GA., 6 Janv. 1856.

BENEFICANT MONSIEUR: Je vous montrerais de l'ingratitude si je ne vous félicitais pas de la bonté de votre médicament. Ayant pris froid dans mes membres, ce froid commença à me faire souffrir d'un mal névralgique...

CHAMBRE DE SÉNAT, BATON ROUGE, LA. 5 décembre 1855. DR. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

POUR L'HYPERTROPHIE, LA PLETHORE ET AUTRES MALADIES DE CETTE NATURE, exigeant un purgatif prompt, elles sont un excellent remède.

POUR LA CONSTIPATION OU COMME PILULES DIGESTIVES, elles sont bienfaisantes et efficaces. Les accès de fièvre, la Suppression, la Paralysie, l'Inflammation et même la Spasmodie et l'Avnglement partiel, ont été guéris par l'application répétée de ces Pilules.

LES PILULES DE LA FORET DU DR. HALSEY. Un autre remède est composé des vertus de sept plantes, au moyen d'un procédé qui a découvert lui-même...

PLANTES DE LA FORET. LE DR. HALSEY, DE NEW-YORK.

PILULES CATHARTIQUES DE AYER. (ENVELOPPÉES DE SUCRE) SONT PRÉPARÉES POUR PURIFIER LE SANG ET GUERIR LES MALADIES.

DR. J. C. AYER. Monsieur: Je me suis souvent guéri des plus forts maux de Tête, qui il soit possible d'avoir, en prenant une ou deux doses de vos excellentes Pilules.

DR. AYER: Vos Pilules sont la perfection de la médecine. Elles ont fait à mon épouse plus de bien que je suis capable de vous le dire.

DR. AYER: J'ai fait usage de vos Pilules auprès de ma famille et des personnes affligées que je suis obligé de visiter, à ma grande satisfaction.

WARSAW, WYOMING Co. N. Y., 24 octobre 1855. CHEF MONSIEUR: Je fais usage de vos Pilules Cathartiques auprès de ma clientèle, et je trouve qu'elles sont un excellent purgatif pour débarrasser le système et pour purifier les fontaines du sang.

Maladies bilieuses et dérangements du foie. DÉPARTEMENT DE L'ESTRIER, WASHINGTON, D. C., 7 février 1856.

Monsieur: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle et de mes patients à l'hôpital, depuis la date de leur invention, et je ne puis pas de dire qu'elles sont le meilleur Cathartique encore connu.

WARSAW, WYOMING Co. N. Y., 24 octobre 1855. CHEF MONSIEUR: Je fais usage de vos Pilules Cathartiques auprès de ma clientèle, et je trouve qu'elles sont un excellent purgatif pour débarrasser le système et pour purifier les fontaines du sang.

LIQUIDE CATHARTIQUE. G. W. STONE, Médecin de Famille de l'époque la plus désirable...

Les découvertes importantes. S' succèdent l'une à l'autre avec tant de rapidité dans l'âge actuel, que c'est à peine si nous revenons de l'étonnement que nous a fait éprouver l'une avant que notre crédulité soit mise à contribution...

LIQUIDE CATHARTIQUE. G. W. STONE, Médecin de Famille de l'époque la plus désirable...

bouteilles guérissent infailliblement les cas les plus sévères de ces maladies si douloureuses.

Rhumatisme, névralgie et goutte. MAISON, PULASKI, SAVANNAH, GA., 6 Janv. 1856.

BENEFICANT MONSIEUR: Je vous montrerais de l'ingratitude si je ne vous félicitais pas de la bonté de votre médicament. Ayant pris froid dans mes membres, ce froid commença à me faire souffrir d'un mal névralgique...

CHAMBRE DE SÉNAT, BATON ROUGE, LA. 5 décembre 1855. DR. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

POUR L'HYPERTROPHIE, LA PLETHORE ET AUTRES MALADIES DE CETTE NATURE, exigeant un purgatif prompt, elles sont un excellent remède.

POUR LA CONSTIPATION OU COMME PILULES DIGESTIVES, elles sont bienfaisantes et efficaces. Les accès de fièvre, la Suppression, la Paralysie, l'Inflammation et même la Spasmodie et l'Avnglement partiel, ont été guéris par l'application répétée de ces Pilules.

LES PILULES DE LA FORET DU DR. HALSEY. Un autre remède est composé des vertus de sept plantes, au moyen d'un procédé qui a découvert lui-même...

PLANTES DE LA FORET. LE DR. HALSEY, DE NEW-YORK.

PILULES CATHARTIQUES DE AYER. (ENVELOPPÉES DE SUCRE) SONT PRÉPARÉES POUR PURIFIER LE SANG ET GUERIR LES MALADIES.

DR. J. C. AYER. Monsieur: Je me suis souvent guéri des plus forts maux de Tête, qui il soit possible d'avoir, en prenant une ou deux doses de vos excellentes Pilules.

DR. AYER: Vos Pilules sont la perfection de la médecine. Elles ont fait à mon épouse plus de bien que je suis capable de vous le dire.

DR. AYER: J'ai fait usage de vos Pilules auprès de ma famille et des personnes affligées que je suis obligé de visiter, à ma grande satisfaction.

WARSAW, WYOMING Co. N. Y., 24 octobre 1855. CHEF MONSIEUR: Je fais usage de vos Pilules Cathartiques auprès de ma clientèle, et je trouve qu'elles sont un excellent purgatif pour débarrasser le système et pour purifier les fontaines du sang.

Maladies bilieuses et dérangements du foie. DÉPARTEMENT DE L'ESTRIER, WASHINGTON, D. C., 7 février 1856.

Monsieur: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle et de mes patients à l'hôpital, depuis la date de leur invention, et je ne puis pas de dire qu'elles sont le meilleur Cathartique encore connu.

WARSAW, WYOMING Co. N. Y., 24 octobre 1855. CHEF MONSIEUR: Je fais usage de vos Pilules Cathartiques auprès de ma clientèle, et je trouve qu'elles sont un excellent purgatif pour débarrasser le système et pour purifier les fontaines du sang.

LIQUIDE CATHARTIQUE. G. W. STONE, Médecin de Famille de l'époque la plus désirable...

Les découvertes importantes. S' succèdent l'une à l'autre avec tant de rapidité dans l'âge actuel, que c'est à peine si nous revenons de l'étonnement que nous a fait éprouver l'une avant que notre crédulité soit mise à contribution...

LIQUIDE CATHARTIQUE. G. W. STONE, Médecin de Famille de l'époque la plus désirable...

A. KRAUTH & CIE. 51, RUE ST. JEAN, (EN DEHORS) Importation, fabrication d'Horlogerie, de Chronomètres, de Bijouterie, d'Appareils pour la Télégraphie Electrique, etc.

A. KRAUTH, d'origine allemande, parlant et écrivant français et anglais, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir qu'il a ouvert un magasin, à la dite place, comme Horloger, Orfèvre et Fabricant de Chronomètres et d'Appareils pour la Télégraphie Electrique.

Fils d'un Horloger de réputation chez qui il a eu le précieux avantage d'être initié dans toutes les parties du métier de sa plus tendre enfance; de la suite il se perfectionna dans toutes les branches de son établissement actuel dans les principales fabriques d'Allemagne; puis ayant occupé assez longtemps le poste de chef ouvrier dans les ateliers de l'horloger-orfèvre du Roi de Wurtemberg; enfin, en dernier lieu, en cette ville, ayant été, pendant un an, premier ouvrier chez M. POULIN et FILS, qui l'ont vu quitter, à regret, le souverain, ose se flatter d'être suffisamment apte pour élever à la parfaite satisfaction des pratiques, toutes sortes d'ouvrages entrant dans les branches susdites dont on voudra bien le charger, sans excepter la réparation des choses antiques.

Il tient aussi en mains un assortiment varié et considérable de Montres d'or et d'argent, de Pendules françaises et américaines, de Chambres de montres, de Bijoux, et de Matériaux et Outils pour la confection et la réparation des objets, en partie importés et en partie fabriqués par lui-même, qui peut offrir en vente avec garantie; et au printemps prochain son fonds sera largement fourni et augmenté au moyen des emplettes que son associé, qui part pour l'Europe, va faire dans les principaux établissements du genre en France, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne.

Les prix seront toujours des plus raisonnables et le travail bien conditionné, attendu qu'il importe directement, et soigne les ouvrages par lui-même, sans jamais être dans le cas de recourir à des ouvriers en dehors de son atelier.

Qu'on veuille bien lui faire l'honneur de visiter son élégant magasin, et de l'honorer avec force commandes; il fera son possible pour servir avec ponctualité, et se rendre digne de la confiance du public.

AVIS. Le Soussigné informe le Public qu'il se chargera, avec exactitude et ponctualité, de toute collection d'argent qui on voudra bien lui confier à de bonnes recommandations.

AVIS. S'adresser à JOS. SOULARD, Fils. Québec, 2 février, 1857.

AVIS. Nous remercions les messieurs des diverses paroisses qui ont bien voulu nous offrir personnellement ou nous faire offrir leurs obligeants services comme agents de notre feuille.

AVIS. Nous prenons de la occasion d'annoncer que nous ne demandons à personne de nous accorder cette faveur, pour la raison qu'il nous est impossible d'offrir aucune espèce de rémunération pour ces agences; Notre gratitude est la seule récompense que nous sommes en état de présenter à nos amis.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA. RESPONSABILITÉ. Les articles importants seront signés en toutes lettres du nom de leur auteur.

ABONNEMENTS. Le Courrier du Canada paraît tous les jours ouvrables. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année. Les abonnements datent du 1er et 15 de chaque mois.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous..... \$0. 2 6

AGENTS DU 'COURRIER DU CANADA.' MM. J. B. Rolland, Libraire, Montréal. Dr. Jos. C. Potevin, etc., St. Jean de Lévis.

IMPRIMERIE POUR LES PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS, PAR J.-T. BROUSSEAU, Imprimeur, No. 3, rue Duval, vis-à-vis le Presbytère, QUÉBEC.